

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 781

Artikel: Référendum : un susucré pour Migros
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉFÉRENDUM

Un susucré pour Migros

Mardi 25 juin la Fédération des coopératives Migros (FCM) annonce qu'elle va lancer le référendum contre la révision partielle de l'arrêté sur l'économie sucrière opérée cinq jours plus tôt par les Chambres fédérales. Ce faisant, la FCM met fin à une semaine d'échanges de balles qu'elle avait peut-être organisée elle-même.

En effet, le mercredi précédent, le Forum des consommatrices de Suisse alémanique, dont la présidente n'est autre que Monika Weber, conseillère nationale de l'Alliance des indépendants, annonçait qu'il renonçait à récolter «pendant la période défavorable des vacances d'été», cinquante mille signatures contre l'arrêté sur le sucre. Deux jours plus tard, les Chambres fédérales approuvaient cet arrêté par 86 voix contre 31 au Conseil national et par 36 voix sans opposition à la Chambre des cantons. Dès le lendemain, le conseiller national saint-gallois Franz Jäger, nouveau président de l'Alliance des indépendants, regrettait que son parti ne puisse renoncer à la priorité que représente pour lui l'initiative sur les transports publics et lançait à tout hasard un appel aux volontaires susceptibles de combattre le nouveau régime du sucre. Comme on sait, l'appel fut entendu par la Migros qui sponsorise généralement l'ADI à raison de deux et demi à trois millions de francs par an.

Ainsi le cercle était fermé: Monika Weber, au nom des consommatrices alémaniques, et Walter Biel, directeur de la Migros, avaient mené le bal au Conseil national. Franz Jäger avait repris la balle au bond et Jules Kyburz, nouveau président de la direction FCM, s'avance sur terrain découvert, démasquant du même coup ceux qui le lui avaient préparé.

Disons-le tout net: la clarification apportée par l'intervention directe de la Migros est à nos yeux à peu près le seul élément positif du référendum qui vient d'être lancé. Au reste, celui-ci apparaît comme infondé et, pire, susceptible d'avoir des effets psychologiques et politiques détestables.

UN RÉFÉRENDUM À CÔTÉ DE L'ESSENTIEL

En lançant leur référendum, les opposants au nouvel arrêté sur l'économie sucrière voudraient ouvrir un large débat sur la politique agricole et donner au peuple l'occasion de se prononcer sur le sujet, présentement plus controversé que jamais. Belle intervention peut-être, mais faux débat assurément, car la révision (partielle!) de l'article sur le sucre ne saurait en aucun cas passer pour un résumé, même sommaire, des errements de la politique agricole suisse fréquemment dénoncée dans DP (nos 750, 773, 778).

La principale faute de notre politique agricole réside dans la priorité accordée à la quantité, préoccupation née au temps désormais révolu de la pénurie. Or justement, sur ce point, l'article sur l'économie sucrière indique une — nouvelle — volonté fédérale d'éviter d'accumuler une montagne de sucre à côté des excédents de blé, de lait, etc. En effet, le récent arrêté ne correspond pas aux revendications paysannes exprimées en surfaces de cultures (passage de dix-sept mille à vingt mille hectares), mais bien à l'intention de plafonner à un million de tonnes la quantité de betteraves payées au prix intégral par les sucreries. Il y a là une différence qu'auront remarquée tous ceux qui savent que la productivité des cultures de betteraves a aussi augmenté considérablement ces dernières années, passant de cinquante tonnes par hectare en 1978 (au moment de la rédaction de l'arrêté récemment refusé) à soixante-deux tonnes en 1983/84. En limitant donc la quantité globale, mais non les surfaces, on restreint automatiquement ces dernières, à moins qu'on incite ainsi les planteurs à utili-

ser des méthodes de cultures moins intensives — ce qui serait certainement bien venu du point de vue écologique.

Les opposants au nouveau régime sucrier invoquent le tiers monde et la nécessité d'importer davantage de sucre de canne. Il faut savoir que, depuis des années, l'Allemagne et la France sont de très loin nos principaux fournisseurs et que plus de 98% de nos achats à l'étranger sont faits auprès du Marché commun, au sein duquel le puissant lobby sucrier a obtenu des conditions de production assurant largement les besoins. Seul pays en voie de développement à nous expédier du sucre, Cuba parvient tout juste à nous fournir un bon pour cent de nos importations.

Enfin, du point de vue nutritionnel, le sucre raffiné ne constitue pas précisément un produit dont la consommation mérite d'être encouragée. A raison d'une quarantaine de kilos par an et par personne, le Suisse moyen en consomme assez pour nuire à sa propre santé et, notamment, pour donner du travail aux dentistes. Dans ces conditions, une augmentation de quinze centimes par kilo vendu au détail (soit Fr. 6.— par an et par personne) représente une surcharge minime pour une denrée dont il y aurait de bonnes raisons de taxer la consommation au même titre que celle de produits jugés nuisibles (tabac, alcool).

DES EFFETS PERVERS

Mais il y a d'autres raisons moins fondamentales mais tout aussi importantes de s'opposer au référendum contre le nouvel arrêté sur l'économie sucrière. D'abord il ne constitue qu'une particule de la politique agricole et pas la moins défendable; s'agissant d'engager le débat sur cette dernière, il faut le faire à propos du sixième rapport sur l'agriculture présentement en discussion aux Chambres fédérales. Le Conseil des Etats en a pris un peu rapidement acte l'avant-dernier jour de la session de juin, mais le Conseil national va lui consacrer à

coup sûr un débat-fleuve en septembre ou décembre prochain. On verra à cette occasion si une volonté peut se dégager en Suisse de reclasser les objectifs de notre politique agricole et surtout d'en revoir les voies et moyens. C'est là que réside le vrai débat et non pas dans quelques chars de plus ou de moins livrés à Aarberg ou à Frauenfeld, ou dans quelques centimes de plus ou de moins pour le sucre en cornets ou incorporé dans les produits de l'industrie alimentaire.

Mais l'effet le plus pervers du référendum réside certainement dans le fait qu'il risque bien d'annuler les efforts fournis ces dernières années du côté des producteurs comme des consommateurs pour rapprocher leur point de vue, par exemple en matière de protection de l'environnement et de qualité des produits de l'agriculture indigène. En

bref, ce référendum nous fait retomber dans le vieux schéma des consommatrices-de-la-ville contre les travailleurs-des-champs; les premières ne veulent rien comprendre des problèmes des seconds, lesquels ne voient en elles que des ménagères près de leurs sous. Ainsi, en reproduisant une manœuvre déjà tentée en 1969, la Migros assume le lourd risque d'annuler une partie des efforts de rapprochement et de nuance tentés notamment par l'Union des producteurs suisses et la Fédération romande des consommatrices ces dernières années. Evidemment, la démagogie ne saurait s'encombrer de ce type de considérations. La publicité et l'image de firme non plus. Le nouveau patron de la Migros, M. Kyburz, semble tellement pressé de renouer avec l'activisme de Duttweiler... comme si la stature pouvait s'acquérir par imitation. **Y. J.**

SANTÉ

Soigner autrement

Est-il possible de pratiquer, dans un cabinet privé, une médecine autogestionnaire, visant à un fonctionnement différent tant des soignants entre eux que des rapports malades / soignants? C'est le défi qu'a voulu relever une équipe de médecins et d'infirmières installée en mai 1980 en tant que *Groupe de médecine générale des Pâquis* dans un quartier populaire de Genève. Cela fait cinq ans et cela dure toujours.

Il a fallu deux ans de préparation pour cette entreprise tous azimuts: faire de la «vraie» médecine auprès de «vrais» patients (et non d'une élite branchée), tout en recourant à une approche beaucoup plus relationnelle de la maladie et en cassant la traditionnelle répartition des rôles entre médecins et personnel para-médical. Le choix s'est d'emblée porté sur la médecine générale de quartier, et le refus d'une infrastructure technique à rentabiliser ensuite en multipliant les actes: pas de radiologie,

de quoi procéder seulement aux examens les plus courants, envoi chez un radiologue ou un laboratoire d'analyses médicales en cas de besoin.

Tous les membres de l'équipe (trois médecins et quatre infirmières) ont décidé de ne travailler qu'à temps partiel (60%), afin de conserver leur disponibilité, et pour un salaire identique: deux mille francs par mois (le remboursement des inévitables dettes contractées pour l'ouverture du cabinet est à ce prix!). Il n'y a pas de secrétaire et chacun assume sa part de réception, ménage, travaux administratifs, etc. par rotation (ce qui n'exclut pas une certaine souplesse); et pourtant les factures détaillent chaque prestation avec son coût selon le tarif en vigueur, ce qui suscite davantage de questions de la part des patients que dans les cabinets qui ne mentionnent que des numéros incompréhensibles et le total des honoraires...

A ses débuts, l'équipe tenait à ce que chaque consultation se déroule en présence d'un médecin et d'une infirmière au moins. Force a été de constater que cette formule n'était pas toujours nécessaire et pouvait souvent se limiter à la première consultation d'un nouveau patient; par la suite, on peut

faire appel (ou non) à l'un ou l'autre soignant — médecin ou infirmière — en fonction des spécialisations et des aptitudes des uns et des autres. Au cours de la consultation, l'accent est mis sur l'écoute du patient, la discussion avec lui; de manière symbolique, il n'y a pas de bureau entre les interlocuteurs mais une table basse, et de blouse blanche qu'en cas de stricte nécessité. Idéalement, il s'agit de donner aux gens les moyens de comprendre leur problème de santé, en cherchant le cas échéant la demande implicite sous le symptôme affiché (sans pour autant tomber dans l'introspection généralisée).

Au chapitre des pratiques différentes, il faut mentionner l'organisation de réunions ou de groupes de travail avec des usagers sur des sujets d'intérêt général: l'alimentation, la dépression etc. (mais l'assemblée générale des patients qui fut convoquée pour prendre connaissance des comptes d'un exercice n'intéressa pas grand-monde...). Cette démarche relève d'une certaine vision sociale de la santé qui caractérise ces médecins et infirmières et les a amenés à s'installer dans un quartier populaire, au tissu associatif particulièrement développé, avec lequel ils tentent d'entretenir le contact.

Chaque semaine, toute l'équipe se réunit en un colloque de plusieurs heures pour confronter les expériences, apporter aux autres une connaissance acquise dans une formation particulière, discuter les problèmes de gestion du cabinet; celle-ci a trouvé son rythme de croisière après des débuts assez lents (il y a pléthore de médecins à Genève), quelques erreurs initiales, et malgré le caractère très défavorable à une médecine différente du tarif en vigueur pour la facturation des prestations remboursées par les caisses-maladie: l'acte technique est privilégié au détriment du temps passé à écouter le patient, certains actes sont sous-payés voire non facturables s'ils sont effectués par une infirmière plutôt que par un médecin alors même que celle-ci peut y être plus apte...

Au total une expérience solide, fondée sur un engagement peu commun de ses participants.